CFC

Filière Article 32

Bulletin d’inscription volée 2022-2023

Article 32

CFC Employé de commerce (voie B)

CFC Gestionnaire du commerce de détail

Coordonnées du / de la participant (e)

Madame  Monsieur

Nom Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Prénom Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

NPA/Localité Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mail Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

N° AVS Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Date de naissance

Coordonnée du financeur de la formation

(1) Madame  (1) Monsieur

Entreprise Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom/Prénom Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

NPA/Localité Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mail Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

(2) Madame  (2) Monsieur

Entreprise Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom/Prénom Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

NPA/Localité Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mail Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Modalité de paiement

Début des cours (un seul versement)

Trimestriel  Semestriel

Conditions générales

1. Inscription et conclusion du contrat
   * Le formulaire d’inscription dûment rempli et signé constitue une reconnaissance de dettes, selon l’art. 82 LP.
   * L’inscription est valable pour l’intégralité de la formation.
   * Les inscriptions sont enregistrées par ordre d’arrivée.
   * La formation débute avec un nombre minimum de participants. De plus, afin d’assurer un enseignement de qualité, le nombre de places est limité.
2. Modalités de paiement

Par cette inscription, le participant entre en formation pour 9 mois. L’année de formation est payante à hauteur de CHF 7’590.- pour la branche d’employé de commerce et 7'290.- pour la branche de gestionnaire du commerce de détails.

L’écolage du cours doit être réglé selon le délai de paiement figurant sur la facture ou sur le plan de paiement. Le non-paiement n’est pas considéré comme retrait de l’inscription.

L’écolage de cours peut être versé de la manière suivante :

* Écolage total (30 jours après la date de facturation)
* En cas d’échelonnement (maximum en 3 fois), le-la participant(e) doit l’avoir explicitement indiqué sur le formulaire d’inscription.

La 1ère tranche, mais au minimum 20% de l’écolage total est due dans les 30 jours après confirmation de l’ouverture de la classe. Le solde de 80% est dû selon les échéances indiquées sur la facture. En cas de non-respect des modalités convenues dans les délais impartis, Jeuncomm Formation se réserve le droit de facturer des frais de rappels ainsi que des frais administratifs de CHF 250.- max. et de ne pas délivrer d’attestation de suivi de cours ni de certificat ou diplôme, jusqu’au règlement intégral du litige.

Si le/la participant(e) devait également être exclu(e) de la formation, le montant total de l’année de formation resterait exigé, conformément au point 8.

1. Frais de cours

* Les frais d’écolage comprennent les soirées de cours et les journées de séminaire, ainsi que les supports de cours et la documentation (exercices et solutions) élaborée par les formateurs, remise au format papier lors du cours et/ou électronique, disponible sur une plateforme interactive dédiée à la formation.
* Toute reproduction et/ou transmission des supports de cours, totale ou partielle est interdite sans autorisation écrite préalable de Jeuncomm Formation et de l’auteur du support.
* Les autres frais (par exemple : transports, repas), les taxes d’inscription pour des examens externes sont à la charge exclusive du/de la participant(e).
* Les cours manqués ne peuvent pas être rattrapés et ne sont pas remboursés.

1. Jeuncomm Formation se réserve le droit

* De prendre toute mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche des cours.
* De modifier l’horaire, le jour et les dates du planning de cours. Jeuncomm Formation informera les participant(e)s par courriel et/ou téléphone, aussi rapidement que possible.

1. Examens

* Il est de la responsabilité des participant(e)s de s’inscrire aux sessions d’examens intermédiaires ou finales, à la décharge de Jeuncomm Formation.
* Pour les examens, il incombe au (à la) participant(e) de s’assurer qu’il (elle) remplit les conditions d’admission exigées par la commission des examens.
* En cas d’échec aux examens, le/la participant(e) se pliera aux instructions transmises par la commission des examens concernée.

1. Fin du contrat

*Résiliation de l’inscription par le/la participant(e)*

* + Tout désistement avant le début du cours ou arrêt pendant la formation doit être porté à la connaissance de Jeuncomm Formation, par lettre signature. La date de réception du courrier sera considérée comme date officielle d’annulation.
  + En cas de désistement plus de 30 jours avant le début de la formation, une taxe de retrait sera facturée. Elle correspond à 20% du montant total de l’écolage plus, CHF 250.- de frais administratifs.
  + Si le désistement intervient moins de 30 jours avant le début ou en cours de la formation, le montant total de l’écolage de l’année en cours (d’août à juillet) est exigé et aucun remboursement n’est accordé.

*Résiliation par Jeuncomm Formation*

Jeuncomm Formation se réserve le droit de décaler ou d’annuler un cours ou une formation complète, si contre toute attente, le nombre de participant(e)s est insuffisant, et également de décaler ou d’annuler une formation en cas de force majeure. Dans ce cas, Jeuncomm Formation en informe les participant(e)s avant le début de la formation.

Jeuncomm Formation s’engage à rembourser les montants payés dans les 30 jours suivant la décision de non-ouverture de la classe.

Jeuncomm se réserve le droit d’exclure sans remboursement en cas de faute grave.

1. Autre
   * Il est interdit d’effectuer des enregistrements audio ou vidéo dans tous les locaux du centre de formation, sans le consentement explicite de Jeuncomm Formation.
   * Les données personnelles fournies au moment de l’inscription seront utilisées par Jeuncomm Formation à des fins de communication. Ces données ne seront en aucun cas transmises à des tiers, sans l’accord préalable, du/de la participant(e).
2. For juridique

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Tout litige découlant du présent contrat est de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires de Lausanne.



La signature du présent document atteste que j’accepte les conditions générales de formation et que je suis inscrit à la formation :

Signature du participant



Lieu et date Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Signature du financeur (1)



Lieu et date Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Signature du financeur (2)



Lieu et date Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.



Conseils et orientation professionnelle

**Rue de la Borde 14, 1018 Lausanne**

Téléphone à haut-parleur contour021 313 44 11

Enveloppe contour

mail@jeuncomm.ch